



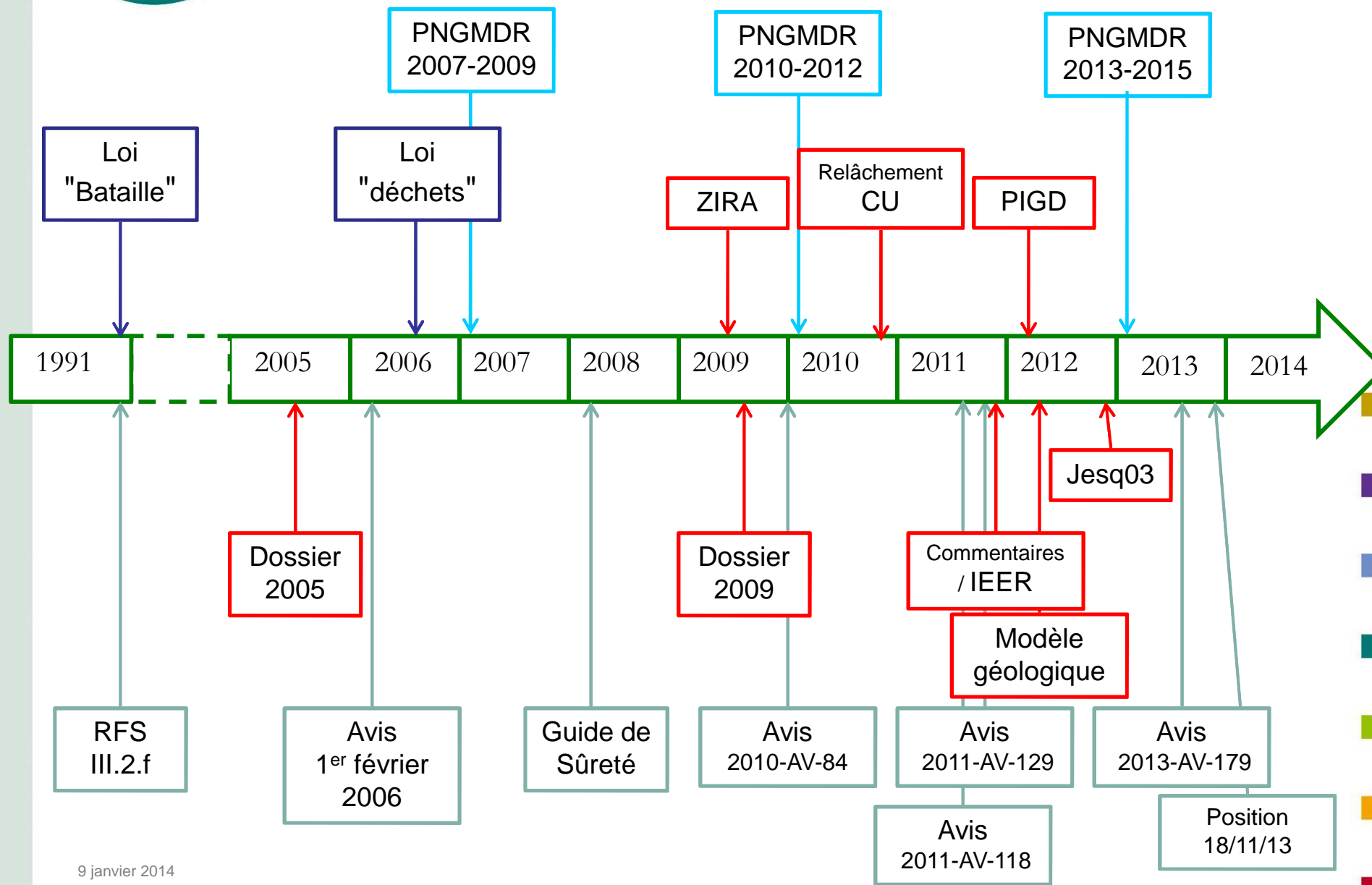
Point de vue de l'ASN sur les prochaines étapes d'instruction du dossier

Cécile CASTEL





Historique





Les instructions en cours

- Ouvrages de fermeture
- Maîtrise des risques en exploitation au stade de l'esquisse dans l'installation souterraine et les liaisons surface-fond de Cigéo :
 - de dissémination de substances radioactives,
 - d'explosion lié à l'émission d'hydrogène par les colis de déchets,
 - d'incendie,
 - liés à la coactivité
- référentiel colis et modèles de relâchement

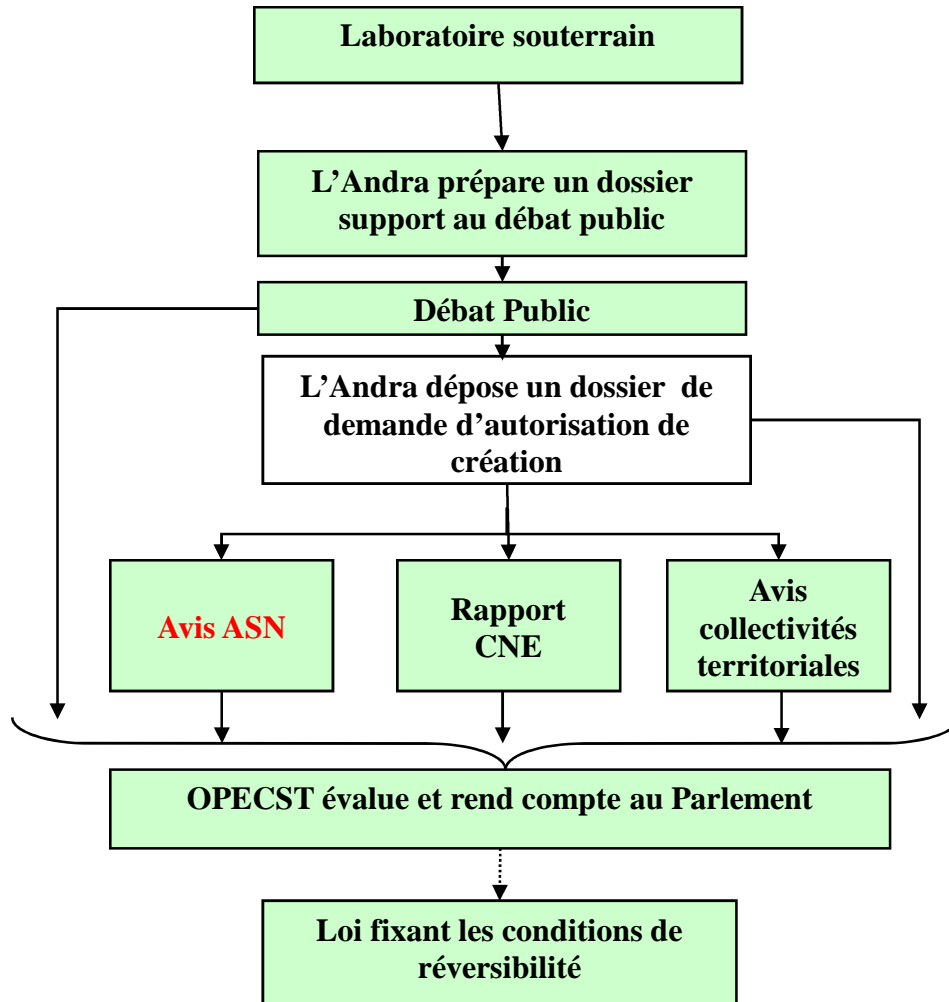
- Suivi des demandes formulées concernant le programme d'expérimentation / démonstrateurs prévus par l'Andra





La procédure d'autorisation

(L542-10-1 et L 593-7 à 17 du CE, décret du 2 nov 2007)



Des étapes spécifiques pour un stockage géologique profond

ASN favorable à inversion de calendrier Loi réversibilité puis dépôt de la demande de DAC

La discussion parlementaire doit être nourrie par des éléments techniques





Instruction de la demande d'autorisation de création

- Cadrée par le décret du 2 novembre 2007
- *Décret offre la possibilité à l'exploitant de demander à l'ASN, préalablement à l'engagement de la procédure d'autorisation de création, un avis sur tout ou partie des options qu'elle a retenues pour assurer la sûreté de cette installation (art.6)*
- Attentes particulières pour le dossier de demande de DAC :
 - Réponses aux demandes et engagements formulés durant la phase amont à l'instruction
 - Qualité et suffisance de la démonstration de sûreté
 - Réversibilité
 - Inventaire





Merci de votre attention

